

Relevé des aides financières en soutien à la pratique d'une activité sportive pour la population francophone à disposition sur le site internet de l'ADEPS : demande de diffusion de l'information vers vos publics, personnels sociaux et membres.

L'Administration générale du Sport (Adeps) a pour mission de promouvoir, d'organiser, d'encourager et d'encadrer des activités physiques et sportives auprès de la population francophone de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale. Parmi ses actions, l'Adeps porte une attention particulière au développement du Sport pour Tous auprès du grand public, en particulier chez les personnes plus éloignées de la pratique sportive régulière (population précarisée, personnes porteuses d'un handicap...). Parmi les actions que chacun connaît, nous pouvons pointer les stages Adeps organisés à des prix démocratiques, les Marches Adeps- Points verts (gratuites) ou encore les actions dans le milieu scolaire (Cross, Rhéto trophée, Challenge...). L'Adeps propose également une offre de conseil et de renseignement à la population grâce à ses 7 Centres de Conseil du Sport (CCS).

Cependant, l'ADEPS a pu constater que les soutiens financiers accessibles à la population pour la participation à des activités sportives restaient largement méconnus du public et plus particulièrement d'un public fragilisé. Or le coût financier peut être un frein important à la pratique du sport dans un club ou une association sportive ou à la participation à un stage. Dans ce cadre, l'ADEPS s'est fixé comme objectif de récolter les informations des aides proposées par les communes et par les mutuelles et de centraliser ces informations afin qu'elles soient plus facilement accessibles au grand public. Toutes ces informations se trouvent sur une page dédiée sur le site internet de l'ADEPS dont voici le lien hypertexte direct :

- [Aides pour la pratique sportive - Portail du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles \(sport-adeps.be\)](http://sport-adeps.be)

L'ADEPS souhaite donc informer le grand public et en particulier les publics fragilisés- sachant que l'information doit leur venir directement sans qu'ils doivent aller faire les recherches eux-mêmes- mais l'ADEPS ne dispose de l'accès à aucun listing en la matière et

que les règles en matière de RGPD ne permettent pas aux différents acteurs et associations du secteur social, culturel ou public de partager quelconques données personnelles.

C'est pourquoi, sur les conseils de Forum - Bruxelles contre les inégalités, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et dans la suite des échanges directs que nous avons pu avoir avec certaines de vos associations, **nous vous contactons pour vous demander de relayer ces informations via les différents moyens de communication à votre disposition auprès de vos membres, de votre personnel social et de votre public.**

L'ADEPS reste évidemment disponible si vous souhaitez plus de renseignements ou un soutien pour cette diffusion. Et si vous souhaitez un encrage plus local de l'Adeps, vous pouvez contacter directement le Centre de Conseil du Sport de votre région ([Centres de Conseil du Sport - CCS](#)).